

T102-4

RÈGLES TECHNIQUES

**EXPERT
ÉVALUATEUR
ET D'ASSURANCE
(EEA)**

SPÉCIALITÉ PLAISANCE

Critères de certification

Édition 02.2008.0 (février 2008)



ORGANISME CERTIFICATEUR RECONNU PAR LA PROFESSION DE L'ASSURANCE

CNPP, Expert en prévention et maîtrise des risques
Organisme Certificateur reconnu par la Profession de l'Assurance

Département CNPP Cert.

Route de la Chapelle Réanville - CD 64 – BP 2265

F 27950 Saint Marcel

Téléphone 33 (0)2 32 53 63 63 – Télécopie 33 (0)2 32 53 64 46

www.cnpp.com

Éditeur :

CNPP ENTREPRISE SARL - Service Editions

Route de la Chapelle Réanville - CD 64 – BP 2265

F 27950 Saint Marcel

Téléphone 33 (0)2 32 53 64 34 – Télécopie 33 (0)2 32 53 64 80

www.cnpp.com

SOMMAIRE

1. DOMAINE D'APPLICATION	3
2. DEFINITIONS	3
3. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	6
4. FORMATION DE L'EXPERT	6
5. PREUVES TANGIBLES D'ETUDES, D'EXPERIENCE ET DE FORMATION	7
6. QUALITES ET COMPETENCES PERSONNELLES	7
7. ENTRETIEN DES COMPETENCES	7
8. DEONTOLOGIE PROFESSIONNELLE	7
9. LANGUE	8

Annexes

ANNEXE A : Compétences en matière d'architecture navale	10
ANNEXE B : Compétences en matière de gréement et équipement de pont	11
ANNEXE C : Compétences en matière de propulsion, systèmes divers, électricité et électronique	12
ANNEXE D : Compétences en matière de réglementation et expertise	13
ANNEXE E : Compétences complémentaires en matière de sinistralité	14
BIBLIOGRAPHIE : Ouvrages proposés à titre indicatif pour la préparation de l'examen de contrôle des connaissances	15

EXPERTS ÉVALUATEURS ET D'ASSURANCE
SPECIALITE PLAISANCE

CRITERES DE CERTIFICATION

1. DOMAINE D'APPLICATION

Le présent document donne les critères de certification des Experts Evaluateurs et d'Assurance, spécialité plaisance.

Ces critères comprennent la formation initiale, la formation continue, l'expérience, les qualités personnelles et l'aptitude au management et à la conduite de projet.

2. DEFINITION

Bateau de plaisance

Toute embarcation < 24 m, fluviale ou maritime, quel qu'en soit le type ou le mode de propulsion, qui est utilisée à des fins sportives ou de loisirs, qu'elle fasse l'objet d'une exploitation commerciale ou non.

Cabinet d'expertise

Toute structure réalisant pour le compte d'un tiers des missions d'expertise.

Expert

Personne compétente pour apporter à une personne physique ou morale, qui l'a choisie et dont il est extérieur, une prestation de service à caractère intellectuel dans le respect d'une déontologie préalablement acceptée.

Expert Evaluateur et d'Assurance

Expert réalisant des missions d'expertise telles que définies ci-dessous.

L'Expert Evaluateur et d'Assurance peut être soit un généraliste, soit un spécialiste, soit les deux. Le présent référentiel vise les spécialistes.

Expertise collégiale

Expertise réalisée par un collège d'experts choisis par chacune des parties, l'expertise étant conduite sous la responsabilité collective des experts.

Expertise individuelle

Expertise réalisée par un seul expert sous sa propre responsabilité.

Expertise institutionnelle

Expertise conduite sous la responsabilité propre d'une institution et réalisée par un ou plusieurs experts.

Expertise de bateaux de plaisance

Ensemble des prestations réalisées par un expert en bateaux de plaisance pour le compte d'un client afin de lui fournir, en réponse aux questions posées et éventuellement en réponse aux questions qui s'imposent conformément au devoir de conseil de l'expert, les avis, recommandations et interprétations élaborés à partir de ses compétences et de démonstrations accompagnées d'un avis professionnel. L'expertise peut consister en la réalisation de vérifications ou constatations techniques telles que :

- de constater la conformité avec la réglementation en vigueur relative à l'usage devant être fait du bateau ;
- d'évaluer l'état matériel d'un bateau de plaisance ou de ses constituants ;
- d'en estimer leur valeur vénale ;
- de reconnaître les dommages subis, et les réparations à entreprendre ;
- de contrôler et commenter les coûts des interventions techniques précitées ;
- de fournir les éléments nécessaires à la détermination des causes ou origines des dommages constatés.

NOTE : Il existe différents types d'expertise de bateaux de plaisance : l'expertise de pré-assurance, l'expertise pré-transactionnelle, l'expertise après sinistre.

Expertise de pré-assurance

Examen général du bateau, de ses équipements, de sa conformité au régime technique applicable, avec évaluation de la valeur du bateau.

Expertise après sinistre

Examen d'un bateau consistant à déterminer les causes et origines de l'événement, ses circonstances et évaluer le montant des dommages, pouvant nécessiter la prise en compte de l'environnement contractuel (vérification des éléments ayant servi de base à la souscription du contrat, application des dispositions contractuelles afin de présenter les orientations en matière de règlement de l'indemnité).

Expertise pré-transactionnelle

Examen technique approfondi du bateau, lié à son état général et à son équipement.

Valeur à neuf

Valeur, au jour du sinistre, d'un bateau neuf identique ou équivalent.

Valeur de remplacement

Valeur d'acquisition d'un bien identique ou équivalent, dans l'état dans lequel le bien se trouvait au jour du sinistre.

Valeur vénale

Valeur que représente un bien en fonction de ses caractéristiques, de son état et du marché, à un moment déterminé.

Vétusté

Dépréciation de la valeur des biens résultant de l'usage, de l'usure, du temps et/ou de toute autre cause.

Diplôme

Diplôme reconnu à l'échelon national ou international ou toute qualification équivalente, reconnue par le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou par la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE).

Niveaux I, II ou III

Niveau de diplôme du système éducatif national correspondant aux formations diplômantes suivantes. Les niveaux sont ceux en vigueur au plan européen (L, M, D) :

- Niveau I : bac + 5 et au-delà (M, D),
- Niveau II : bac + 3 et au-delà (L),
- Niveau III : Bac

3. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

L'expérience professionnelle requise doit contribuer au développement d'un savoir-faire technique utile à la mission de l'expert dans les domaines des bateaux de plaisance.

Formation initiale	Nombre d'année	
	Equivalent Expérience*	dont Expérience minimale en expertise
Niveau I en lien avec la spécialité	4	3
Niveau II en lien avec la spécialité	7	3
Niveau III	10	3

**Equivalent expérience = 0,5 x nombre d'années d'expérience hors expertise + 1 x nombre d'années d'expérience en expertise*

La candidature des experts ne disposant pas d'une formation initiale de niveau III mais ayant une expérience minimale en expertise de 3 ans et un équivalent expérience de 10 ans sera examinée au cas par cas par le CNPP (avec entretien éventuel de l'expert) avant présentation au CPCE.

Pour l'application de ces critères, les éventuelles difficultés d'appréciation relèvent du CPCE.

4. FORMATION DE L'EXPERT

Outre les critères décrits à l'article 3, les experts doivent avoir achevé une formation à la fois initiale et continue pour développer leurs compétences dans la conduite de l'expertise.

Les formations continues peuvent être assurées par l'organisme auquel appartient l'expert ou par un organisme externe. Il convient que la compétence acquise lors de la formation soit démontrée par des moyens adaptés (cf. dossier de candidature). Les connaissances minimales relèvent des domaines listés ci-dessous et sont détaillées dans les annexes A à E :

- A) Compétences en matière d'architecture navale ;
- B) Compétences en matière de gréement et équipement de pont ;
- C) Compétences en matière de propulsion, systèmes divers, électricité et électronique ;

D) Compétences en matière de réglementation et expertise ;

E) Compétences complémentaires en matière de sinistralité.

Il est également souhaitable que l'expert ait suivi un cycle de formation continue d'expertise d'une durée totale équivalente à quinze jours. Ce cycle de formation continue doit se dérouler sur une période inférieure à trois années consécutives.

5. PREUVES TANGIBLES D'ETUDES, D'EXPERIENCE ET DE FORMATION

Il convient que les experts conservent des preuves tangibles des études qu'ils ont suivies, de l'expérience acquise et de la formation suivie.

6. QUALITES ET COMPETENCES PERSONNELLES

Les experts doivent posséder les qualités et les compétences personnelles suivantes :

- a) capacité à exprimer clairement des concepts et des idées, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral ;
- b) qualités relationnelles indispensables à l'efficacité de l'expertise, telles que la diplomatie, le tact et la capacité à écouter ;
- c) capacité à faire preuve d'une indépendance et d'une objectivité suffisante pour remplir ses responsabilités d'expert ;
- d) qualités personnelles d'organisation nécessaires à l'efficacité de l'expertise ;
- e) capacité à porter des appréciations basées sur des preuves tangibles.

7. ENTRETIEN DES COMPETENCES

Les experts doivent veiller à ce que leurs connaissances dans les domaines définis à l'article 4 et leurs compétences dans la réalisation d'expertises soient tenues à jour. Ils peuvent participer si nécessaire à des stages de remise à niveau.

8. DEONTOLOGIE PROFESSIONNELLE

Il convient que les experts évaluateurs s'imposent une déontologie professionnelle.

Pour ce faire ils souscrivent au Code de Déontologie Professionnelle figurant dans le règlement G102.

9. LANGUE

Les experts ne doivent pas participer à des expertises sans soutien dans le cas où ils ne parleraient pas couramment la langue nécessaire pour assumer leurs responsabilités. Le soutien peut être apporté par une personne ayant les compétences linguistiques nécessaires et qui n'est pas soumise à des influences pouvant affecter la conduite de l'expertise.

EXPERTS ÉVALUATEURS ET D'ASSURANCE
SPECIALITE PLAISANCE

CRITERES DE CERTIFICATION

Annexes

- Annexe A - Compétences en matière d'architecture navale
- Annexe B - Compétences en matière de gréement et équipement de pont
- Annexe C - Compétences en matière de propulsion, systèmes divers, électricité et électronique
- Annexe D - Compétences en matière de réglementation et expertise
- Annexe E - Compétences complémentaires en matière de sinistres
- Bibliographie Ouvrages proposés à titre indicatif

ANNEXE A

EXPERTS ÉVALUATEURS ET D'ASSURANCE

SPECIALITE PLAISANCE

CRITERES DE CERTIFICATION

Compétences en matière d'architecture navale

- **Définitions, terminologie et éléments d'architecture navale :**
 - les différents types de navires de plaisance ;
 - architecture navale (définitions et principes fondamentaux) ;
 - stabilité (notions de base, couple de redressement, courbe de stabilité, etc.) ;
 - raideur a la toile.

- **Matériaux, structures et construction :**
 - PRFV. types de résines, de renforts, de matériaux d'âmes, méthodes d'échantillonnage et de construction, liaisons pont/coque. Défauts, dégradations et réparations (osmose/hydrolyse, délaminage, stratifications secondaires, etc.) ;
 - METALLIQUE (Alu et acier). Nuances et alliages. Types de charpentes (longitudinale, transversale, mixte). Méthodes d'assemblage. Défauts, dégradations et réparations (soudures, corrosion, etc.) ;
 - BOIS. Essences. Types de charpente (longitudinale, transversale, mixte). Méthodes de construction (classique, bois moule, strip planking, CP) et d'assemblage (chevillage, adhésives etc.). Corrosion.

ANNEXE B

EXPERTS ÉVALUATEURS ET D'ASSURANCE

SPECIALITE PLAISANCE

CRITERES DE CERTIFICATION

Compétences en matière de gréement et équipement de pont

- **Equipement & accastillage de pont :**
 - Capots et hublots ;
 - Guindeaux et mouillage ;
 - Winches ;
 - Balcons, chandeliers et filières, garde-corps.

- **Gréement :**
 - Types et définitions ;
 - Principes de dimensionnement ;
 - Matériaux (alu, CFR et bois) ;
 - Accastillage, ancrages, ridoirs etc ;
 - Haubans (types, particularités etc.).

ANNEXE C

EXPERTS ÉVALUATEURS ET D'ASSURANCE SPECIALITE PLAISANCE

CRITERES DE CERTIFICATION

Compétences en matière de propulsion, systèmes divers, électricité et électronique

- **Propulsion :**

- Compartiments machine. Ventilation, isolation, etc. ;
- Moteurs marins. Principes de base. Installation ;
- Organes. Auxiliaires (Carburant, refroidissement, échappement, etc.) ;
- Lignes d'arbre (inverseurs, accouplement, arbres, joints d'étanchéité, paliers/bagues, chaises, hélices etc) ;
- Commandes et tableaux moteurs ;
- Essais et diagnostics.

- **Systèmes divers :**

- Appareils à gouverner ;
- Vannes et tuyaux ;
- Assèchement. Gaz liquéfié ;
- Réfrigération et climatisation ;
- WC (types, installation) ;
- Circuits d'eau douce et dessalé.

- **Electricité et électronique :**

- Circuit CC. Bilan électrique. Batteries (types, installations, coupe-batteries, etc). Câblage (types de conducteurs, dimensionnement, protection). Chargeurs. Tableaux ;
- Circuit CA. Bilan électrique. Lignes de quai, groupes électrogènes et onduleurs (types, installations, protection, etc.). Câblage (types de conducteurs, dimensionnement, protection) ;
- Corrosion. Types (galvanique, électrolytique, autres). Détection et mesures. Protection cathodique (types d'anodes, ICCP, etc.) ;
- Protection contre la foudre ;
- Instruments de navigation et radios.

ANNEXE D

EXPERTS ÉVALUATEURS ET D'ASSURANCE SPECIALITE PLAISANCE

CRITERES DE CERTIFICATION

Compétences en matière de réglementation et expertise

- **Réglementation :**

- Directive EC et normes ISO ;
- RIPAM ;
- Divisions 224 et 225 du *Règlement sur la sécurité des navires – Guide du navigateur* ;
- Autres.

- **Expertises :**

- Types d'expertises ;
- Rôle et responsabilités de l'expert ;
- Déontologie et éthique ;
- Rapports ;
- Éléments contractuels dans le cadre d'une expertise contradictoire.

ANNEXE E

EXPERTS ÉVALUATEURS ET D'ASSURANCE SPECIALITE PLAISANCE

CRITERES DE CERTIFICATION

Compétences complémentaires en matière de sinistralité

- **Sinistralité :**
 - Echouement/Talonnage ;
 - Abordage ;
 - Envahissement (voie d'eau) et naufrage ;
 - Heurts ;
 - Engagement d'hélice ;
 - Incendies ;
 - Foudres ;
 - Assistance et remorquage ;
 - Vol ;
 - Tempête ;
 - Etc.

BIBLIOGRAPHIE

EXPERTS ÉVALUATEURS ET D'ASSURANCE

SPECIALITE PLAISANCE

CRITERES DE CERTIFICATION

Ouvrages proposés à titre indicatif pour la préparation de l'examen de contrôle des connaissances

• Réglementation

- *Le règlement sur la sécurité des navires, Navires de Plaisance.* Divisions 224 et 225
http://www.mer.equipement.gouv.fr/securite/01_reglementation/03_textes_navires/index.htm ;
- *CD ROM Normes et Réglementation - Petits Navires.* FIN & AFNOR ;
- *Guide d'application de la directive 94/25* modifiée par la directive 2003-44
Documentation FIN ;
- *Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM)* ;
- *Règlement pour la Classification – Certification des Navires de Plaisance.*
Bureau Veritas 2006 ;
- *Les règles de barre et de route* par H. Hollard publié par InfoMer ;
- *Règles de course à la voile 2005 – 2008* édité par G Nautics Editions et le support de la FFV ;
- *Le Guide juridique pratique du plaisancier* par Aurélien Viratelle et Anne Margotin.
2ème édition revue et augmentée. Arthaud ;
- *Dictionnaire maritime thématique anglais et français* par A. Bruno et C. Moulleron-Bécar publié par InfoMer.

• Architecture et structure

- *Architecture du Voilier* par Pierre Gutelle. Editions Loisirs Nautiques.
Tome 1 – Théorie.
Tome 2 – Dessins et Calculs.
Tome 3 – Construction, gréements, aménagements & équipements ;
- *Architecture navale – Connaissance et pratique* par Dominique Paulet et Dominique Presles. Editions de la Villette ;
- *Guide d'entretien de votre bateau* par Christian MARBACH. Editions ETAI ;
- *Guide Chagnon.* Mise à jour annuelle. Editions de Chabassol/Editions du Plaisancier ;

- *Structure et Construction du Voiler* par Jean-Pierre Aubry. Editions Maritimes & d'Outre Mer ;
- *Voiles et gréements* par Pierre Gutelle. Editions Loisirs Nautiques ;
- *Bateaux d'Occasion - Choix, Achat et Rénovation, Voile et Moteur* par A. Brel. Editions Techniques pour L'automobile et l'Industrie.

- **Matériaux**

- *Savoir réparer et rénover son bateau en polyester* par les frères Gougeon. Editions Loisirs Nautiques ;
- *Réparations Polyester*. Chantiers Jeanneau. Stage CNEPN 2002 ;
- *La construction polyester dans la plaisance*. Editions Loisirs nautiques ;
- *Matériaux composites* par Daniel Gay. Editions Hermes ;
- *Matériaux composites* par Erik Lerouge. Editions Loisirs nautiques ;
- *Traité de Construction des bateaux en bois du kayak à la Goélette* par Henri Dervin. Editions Le Chasse Marée ArMen ;
- *Restaurer, entretenir les bateaux en bois*. Editions Le Chasse Marée ArMen ;
- *Savoir réparer et rénover son bateau en bois* par les frères Gougeon ; Editions Loisirs Nautiques.
- *Traité de construction des bateaux en bois* par Henri Dervin. Editions Le Chasse Marée ;
- *Le composite bois époxy* par Jean Yves Poirier. Editions Loisirs nautiques ;
- *Voiliers et vedettes en métal* par Sylvestre Langevin. Editions Maritimes & d'Outre Mer ;
- *Construction amateur d'un bateau en acier* par Olivier Le Carrer. Editions Maritimes & d'Outre Mer ;
- *Connaissance de la construction des bateaux de plaisance Alu Acier Inox* par Gilbert Caroff. Editions Loisirs nautiques ;
- *Construction amateur en plastique et acier* par Serge Kernilis. Editions Maritimes & d'Outre Mer ;
- *Corrosion de l'aluminium* par Christian Vargel. Editions Dunod ;
- *L'aluminium et la mer*. Documents Pechiney ;
- *De coques en cloques (l'osmose)* par Gérard BOULANT. Editions CMEL.

- **Moteur**

- *Autour du moteur à bord* par Willem H. Van Ouden. EditionsVetus ;
- *Guide pratique moteurs Diesel* par Jean-Luc Pallas. Editions Loisirs Nautiques ;
- *Guide pratique Moteurs hors-bord* par Jean-Luc Pallas. Editions Loisirs Nautiques ;
- *Guide d'entretien du moteur hors bord* par Albert Brel. Editions Techniques pour L'automobile et l'Industrie ;

- *Prévention et détection des risques sur les machines marines* par J.P. Ferrer. publié par InfoMer ;
- *Manuel de Formation Moteurs Diesel Marins* - Yanmar Fenwick. Stage CNEPN 2003 ;
- *Propulsion et Diesel Marin* par J.L. Pallas. Editions Techniques pour L'automobile et l'Industrie.
- **Electricité**
 - *Electricité et Confort à bord* par Albert BREL. Editions Techniques pour L'automobile et l'Industrie ;
 - *L'électricité à bord* par Willem H. Van Ouden. Editions Vetus ;
 - *Bien installer l'électricité à bord* par Wilhelm Grieff Editions Vagon/ Les éditions de la plaisance.
- **Expertise**
 - *Les experts & l'expertise d'assurance* par Serge Pinguet. Editions l'Assurance ;
 - *L'assurance des risques techniques* - 2ème édition par Patrick Rubise. L'Argus.
- *Expertises et procédure* par D. Jean BEYNEL Editions COMMENT FAIRE.

Liste non exhaustive